

VILLE DE PONTARLIER

REGION DE FRANCHE-COMTE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER
CANTON DE PONTARLIER

Extrait Du Registre des Arrêtés du Maire

Objet : JUSTICE ET POLICE – Circulation – Règlementation de la circulation rue de Traverse à compter du lundi 8 février 2021.

LE MAIRE DE LA VILLE DE PONTARLIER,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2273-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

VU les travaux de raccordement électrique réalisés en souterrain d'un immeuble situé 4, rue de Traverse, par l'entreprise MESNIER TP, pour le compte de ENEDIS, à compter du lundi 8 février 2021,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité de ses concitoyens et la commodité de la circulation,

ARRETE

ARTICLE 1 – Interdiction de circulation

A compter du lundi 8 février 2021, 7 h 30 et jusqu'à la fin des travaux, la circulation sera interdite à tout véhicule :

- rue de Traverse : entre la rue du Vieux Château et la rue Saint-Paul.

Les véhicules seront déviés par la rue Saint-Paul puis la rue des Sarrons.

ARTICLE 2 -

Les panneaux de signalisation qui découlent du présent arrêté seront mis en place par l'entreprise concernée.

ARTICLE 3 -

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Commissaire de Police, ses agents, Messieurs les Gardiens de Police Municipale et tous agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

1 ex. Arrêté du Maire
1 ex. Police Municipale
1 ex. Police
1 ex. Pompiers
1 ex. MESNIER TP.
1 ex. DMO
1 ex. DITE
1 ex. Pôle Citoyenneté

PONTARLIER, le 2 février 2021

Pour le Maire et par délégation,
Le conseiller municipal délégué à
la Citoyenneté,

Romuald VIVOT